

Références Dossier :	PC 027 049 22 Z0050
Par :	Monsieur Patrick MAUDET
Demeurant :	2 ROUTE DE LA VILLETTE - GISAY LA COUDRE 27330 MESNIL-EN-OUCHÉ
Sur un terrain sis :	LA VILLETTE - GISAY LA COUDRE 27330 MESNIL-EN-OUCHÉ
Cadastré :	49 283 ZC 69
Opération projetée :	Construction d'un garage indépendant

Le Maire de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/03/2021,

Vu le permis de construire PC 027 049 22 Z0050 délivré le 16/11/2022,

Vu la demande d'annulation présentée par Monsieur MAUDET PATRICK en date du 02/12/2022,

ARRETE

Article unique : Le retrait du permis de construire susvisé est prononcé.



Fait à MESNIL-EN-OUCHÉ,
Le 5 décembre 2022

Jean-Louis MADELON

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif de Rouen d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux le maire. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).